

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière « viandes rouges » du 27 septembre 2016

Le conseil spécialisé pour la filière ruminants et équidés, s'est réuni le 27 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Bruno Colin.

Conjoncture et situation des marchés

Viande bovine : l'abondance de l'offre pèse sur les cours

L'offre en viande bovine reste conséquente avec une augmentation des abattages de vaches de réforme laitières et de vaches allaitantes. Les abattages de jeunes bovins sont en repli et le poids des carcasses s'alourdit. Les difficultés du marché de la viande, en France comme en Europe, pèsent sur les cours. Dans ce contexte généralisé de baisse des prix, la valorisation des vaches allaitantes s'avère difficile d'autant que la consommation des ménages français continue de reculer, sauf pour la viande hachée qui reste plébiscitée.

Côté import/export, le solde de la balance commerciale française s'améliore en viande bovine par rapport à 2015, à la faveur d'exportations stables et du recul des importations.

Le marché de bovins destinés à l'engraissement a été dynamique, au premier semestre en particulier pour les broutards lourds. Les exportations, soutenues vers l'Italie et en nette progression sur l'Algérie, restent limitées en Turquie depuis la découverte de foyers de fièvre catarrhale ovine en septembre 2015. La hausse des disponibilités oriente les prix à la baisse en l'absence de nouveaux débouchés.

Filière ovine : redressement des prix payés aux producteurs mais la consommation continue de s'effriter

En France, les abattages d'agneaux ont sensiblement augmenté au cours du 1^{er} semestre 2016. Dans le même temps, les importations de viande ont reculé, principalement en provenance de Nouvelle Zélande et du Royaume-Uni. Les prix payés aux producteurs se sont progressivement redressés depuis juin et ont désormais retrouvé le niveau de 2015. Mais l'évolution des achats des ménages français, toujours en recul, demeure préoccupante.

Les exportations britanniques pourraient retrouver de la vigueur au cours du second semestre, à la faveur de la dévaluation de la livre engendrée par la perspective du Brexit.

Obtention d'agrément à l'exportation à destination d'Israël, de l'Égypte et de la Turquie

Des agréments à l'exportation ont été accordés ou renouvelés au bénéfice d'abattoirs français par Israël (13 établissements, avec délégation aux autorités françaises du droit d'en agréer de nouveaux selon le dispositif dit de « prélisting »), l'Égypte (14 établissements pour une durée de trois ans) et la Turquie (8 établissements), suite aux missions d'inspection effectuées par les autorités sanitaires de ces pays tiers en juin et septembre dernier. Les listes des établissements agréés sur ces différentes destinations sont en ligne sur Exp@don : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/expadon>

Par ailleurs, les autorités sanitaires turques ont accepté la réouverture du port de Sète pour l'exportation de bovins vivants à destination de leur pays, donnant ainsi satisfaction à une demande française. La possibilité d'exporter des animaux vaccinés issus de zone réglementée, en conformité avec le code de l'Office international des épizooties, fait encore l'objet de discussions à haut niveau avec la Turquie.

Impact potentiel du Brexit sur le commerce entre la France, l'Union européenne et le Royaume-Uni

Loin devant la Grèce et les Pays-Bas, le Royaume-Uni est le premier pays producteur de **viande ovine** de l'Union européenne (un tiers de la production européenne). Tout juste autosuffisant, il est pourtant le premier pays exportateur de l'Union européenne à raison de 110 000 tonnes par an, dont 90 % à destination de l'Union européenne. Il est aussi le premier pays importateur, en provenance principalement de la Nouvelle-Zélande. Le Royaume-Uni importe des produits réfrigérés et congelés pour approvisionner son marché local et exporte sur le marché européen des viandes fraîches à plus forte valeur. Ce pays a développé un réseau d'abattoirs performants pour maintenir l'activité

économique dans ses zones défavorisées. Le marché européen constitue un enjeu majeur pour les opérateurs du Royaume-Uni.

La France est le principal client du Royaume-Uni (57 % des exportations du Royaume-Uni pour 216 millions d'euros). Le positionnement de l'Irlande, second fournisseur de la France en viande ovine, sera peut-être modifié en fonction des modalités qui seront négociées dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (droits de douanes, contingents d'importation..).

Le Royaume-Uni est le 3^e producteur européen de **viande bovine**, après la France et l'Allemagne qui occupent les deux premières places. Il est aussi importateur net de bovins vifs et de viande bovine et s'approvisionne principalement en Irlande. Depuis 2006, la France importe plus de produits bovins en provenance du Royaume-Uni qu'elle n'en exporte vers cette destination. Les échanges avec le Royaume-Uni, dans le secteur bovin, sont modestes et relativement stables depuis plusieurs années.

Anticiper le marché : vers des bilans prévisionnels en viande bovine

La gestion prévisionnelle de l'offre de viande bovine est un objectif fixé par la feuille de route établie par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à l'issue des tables rondes de l'été 2015. Les producteurs souhaitent également pouvoir anticiper la demande.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer a décidé de constituer un groupe d'experts des différents opérateurs de la filière, animé par FranceAgriMer et l'Institut technique de l'élevage (IDELE) en vue d'établir des bilans prévisionnels trimestriels permettant d'éclairer la filière sur les perspectives et l'évolution des marchés.

Groupe de réflexion européen sur l'avenir de la production ovine : prochaine réunion le 13 octobre

La Commission a mis en place un groupe de réflexion sur l'avenir de la filière « viande ovine » qui doit faire face à une baisse de la consommation et de la production dans de nombreux pays européens. Trois réunions ont eu lieu depuis novembre 2015 sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux, les échanges commerciaux et la promotion, la politique agricole.

Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan a prévu une conférence finale le 13 octobre prochain en invitant les États membres à lui transmettre leurs propositions, ce à quoi les autorités françaises travaillent.

La filière ovine a présenté un document de recommandations articulé autour de trois enjeux principaux :

- soutenir la consommation de viande ovine dans l'Union européenne
- favoriser le maintien de la production
- inciter à l'innovation dans le secteur de la transformation et du marketing

Fièvre catarrhale ovine : compensation des pertes subies par les opérateurs de commercialisation d'animaux vivants

FranceAgriMer a dressé le bilan des dossiers déposés au titre de l'indemnisation des pertes subies par les opérateurs commerciaux du fait de la FCO (fièvre catarrhale ovine), mesure dotée d'un budget de 4 millions d'euros :

<http://www.franceagrimer.fr/fam/filiere-viandes/Viandes-rouges/Aides/Aides-de-crisis/Aide-aux-operateurs-de-commercialisation-de-bovins-ovins-maigres-impactes-par-la-FCO>

179 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés, dont 158 éligibles principalement en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Compte tenu du dépassement du budget alloué au dispositif, un stabilisateur de 73,17% a été mis en place. Les aides seront versées d'ici la fin octobre 2016.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 27 septembre 2016 :
<http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr